

COMMUNE DE  
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS

CANTON DE  
BAPAUME

**DELIBERATION**

**N°16/2026**

**Objet :**

**Commission d'Appel  
d'Offres**

**Certifié exécutoire  
par le Maire, le**

31 MARS 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Eugène DELAMBRE, en suite de convocation en date du 23 mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Manuella BERNASINSKI (arrivée à 19h19), Arnaud BARBET, Nathalie BISSETTE, Juliette DUNAJSKI, Luc ADAMS, Juliette PETIT, Laurent DHE, Fiona HERENT, Ghislaine LEMAIRE, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Virginie THERLIER.

Absents excusés : Bernard FIEF, Benjamin DALLE, Jules VARLET.

Procurations :

Bernard FIEF donne procuration à Bruno VIENNE

Benjamin DALLE donne procuration à Luc ADAMS

Jules VARLET donne procuration à Eugène DELAMBRE

Secrétaire : Catherine ACCART

La séance ouverte, Monsieur le Maire propose qu'une Commission d'Appel d'Offres soit constituée pour la durée du mandat en application de l'article 279 du Code des marchés publics. Et qu'il convient de proposer une liste composée d'un président, de trois titulaires et de trois suppléants.

Un vote a lieu concernant la liste proposée par Monsieur Eugène DELAMBRE :

Pour : 19 dont 3 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

Est désigné comme Président de la commission : Le Maire, Eugène DELAMBRE (il sera remplacé par l'un des adjoints en cas d'indisponibilité).

Sont désignés comme titulaires : Bruno VIENNE, Catherine ACCART, Bernard FIEF.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le

ID : 062-216201814-20260327-D16\_2026-DE

Sont désignés comme suppléants sans ordre établi et seront donc suppléants de n'importe quel titulaire absent : Luc ADAMS, Juliette DUNAJSKI, Arnaud BARBET.

La liste présentée par Monsieur Eugène DELAMBRE est donc validée à l'unanimité des membres présents et représentés.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Maire,  
Eugène DELAMBRE

